[Reif-Info-415-24.10.2025-1.pdf](https://www.reif-eu.org/wp-content/uploads/2025/10/Reif-Info-415-24.10.2025-1.pdf)

**Nouvelles stratégies de l’UE en matière d’IA**

Le 8 octobre, la Commission européenne a présenté deux stratégies relatives à l’intelligence artificielle (IA) issues du plan d’action pour un continent de l’IA publié en avril 2025. D’abord, la stratégie pour l’application de l’IA vise à accélérer le déploiement de l’IA au sein des entreprises et du secteur public en adoptant une approche centrée sur l’IA, dite « AI first ». Cette initiative comporte des mesures spécifiques concernant 11 secteurs, parmi lesquels figurent le secteur public et la santé, y compris le secteur pharmaceutique. L’IA permettrait ainsi de renforcer l’efficacité des administrations publiques, à condition de garantir la transparence et la confiance envers les administrations. À ce titre, la Commission propose la création d’une boîte à outils d’IA dédiée aux administrations publiques, visant à soutenir l’interopérabilité de l’IA (T2 2026) ainsi que la révision du cadre européen d’interopérabilité (T2 2026). S’agissant du secteur de la santé, une mesure phare est la mise en place de centres européens avancés de dépistage assistés par l’IA (T2 2026). Un enjeu transversal de la stratégie consiste à garantir la confiance sur le marché européen en clarifiant le règlement sur l’IA. Pour ce faire, la Commission préparera des lignes directrices sur la classification des systèmes d’IA à haut risque et sur l’articulation du règlement sur l’IA avec les autres législations de l’UE. En outre, une plateforme d’information unique, incluant un service d’assistance, a été mise en place. Enfin, la Commission prévoit de lancer un Observatoire de l’IA afin de développer des indicateurs et de suivre les futures évolutions de l’IA. Le même jour, la Commission a aussi présenté une stratégie pour l’IA dans la science visant à renforcer le « leadership » technologique et scientifique de l’Europe. Elle instaure un institut virtuel RAISE (« Resource for AI Science in Europe ») qui aura pour objectif de mutualiser, d’harmoniser et de coordonner les ressources en matière d’IA, telles que la puissance de calcul, les données, les talents et les financements à travers l’UE. À cet égard, lesinvestissements annuels d'Horizon Europe dans l’IA devraient notamment être portés à plus de 3 milliards d'euros. Il est à noter qu’une autre initiative est prévue pour la fin octobre : la stratégie en faveur d’une union des données, qui viendra compléter ces deux stratégies.

Pour en savoir plus : https://eur-lex.europa.eu/legalcontent/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52025DC0723 ; https://eur-lex.europa.eu/legalcontent/EN/TXT/?uri=celex:52025DC0724

**Rapport de la Commission sur le déploiement de l’IA dans la santé**

La Commission européenne (Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire - DG SANTE) a publié un rapport sur le déploiement de l’IA dans les soins de santé, qui explore les défis les plus pressants et les accélérateurs spécifiques à ce secteur, au sein de l’UE et au niveau international, afin de fournir des recommandations pour des actions futures. Il en ressort que les outils d’IA présentent un fort potentiel pour optimiser la fourniture et la prestation des soins de santé, notamment en réduisant la charge de travail du personnel et en améliorant l’efficacité opérationnelle. Ils peuvent aussi améliorer la précision des diagnostics ou encore réduire les inégalités en améliorant l'accès aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales, avec le développement de plateformes virtuelles. Malgré la tendance à la hausse de la recherche et du développement en matière d’IA dans l’UE et aux États-Unis, les recherches soulignent que le déploiement en Europe est lent. L'étude identifie ainsi plusieurs défis : les défis technologiques et liés aux données (e.g. le manque de standardisation des données et d'interopérabilité entre les systèmes de soins de santé) ; les défis juridiques et Numérique Reif-Info numéro 415 – 24/10/2025 6 Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité réglementaires (e.g. les préoccupations liées à la sécurité des données et à la responsabilité en cas d'erreurs) ; les défis organisationnels et commerciaux (e.g. les financements, le manque d’implication des utilisateurs finaux) et les défis sociaux et culturels (e.g. l’impact de l’IA sur la relation personnelle entre médecins et patients). Il est par ailleurs difficile d’évaluer les perspectives quant au déploiement de l’IA en raison du manque de données disponibles. Si les diverses législations européennes répondent en partie à ces défis, l’étude considère que des actions complémentaires pourraient être envisagées, à savoir l’établissement de normes communes pour la gouvernance des données, la création de centre d’excellence pour l’IA dans le domaine de la santé (voir brève ci-dessus), la consolidation du financement, l’évaluation de la valeur ajoutée locale ou encore le développement d’un catalogue de solutions d’IA dans le domaine de la santé. Pour en savoir plus : https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9ddf7bf8-62bf11f0-bf4e-01aa75ed71a1/language-en

**Rapport de l’OCDE sur l’utilisation de l’IA au sein des administrations publiques**

Le 18 septembre, l’OCDE a publié un rapport dressant un état des lieux de l’utilisation de l’intelligence artificielle (IA) au sein des administrations publiques, dans 11 fonctions de l’État, en s’appuyant sur 200 cas d’usage. Les résultats de cette analyse indiquent que l’IA est surtout présente dans les fonctions touchant à la prestation de services publics. Les cas d’usage reposent souvent sur des approches classiques de l’IA fondées sur l’application de règles ou sur des techniques établies d’apprentissage automatique. Si l’utilisation de l’IA par les administrations publiques comporte des risques (e.g. atteinte aux droits humains, non recours aux droits, recul de la confiance des citoyens envers les administrations, accroissement des inégalités), son absence d’adoption expose également les pouvoirs publics à un risque majeur : celui d’aggraver le fossé entre les capacités du secteur public et celles du secteur privé. Ce faisant, selon le rapport, les administrations n’ont d’autre choix que d’adopter l’IA afin de répondre aux exigences croissantes des citoyens et de consolider la confiance de ces derniers à leur égard. Le rapport relève par ailleurs un certain nombre d’obstacles au déploiement de l’IA au sein de l’administration : déficit de compétences, difficultés en matière d’accès à des données de qualité et d’échange de données ou encore le manque de directives concrètes. Pour développer une IA digne de confiance, l’OCDE recommande ainsi de mettre en place des catalyseurs en termes de gouvernance, de données ou encore d’infrastructures ; des garde-fous pour encadrer l’usage de l’IA, en l’occurrence des règles et des lignes directrices ainsi que des instances consultatives et de contrôle ; et enfin, des mécanismes de dialogue pour définir des solutions centrées sur les usagers en y associant les citoyens et les entreprises.

Pour en savoir plus : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2025/06/governing-withartificial-intelligence\_398fa287/6816434b-fr.pdf